



COMMUNIQUE DE PRESSE

Montpellier, le 26 décembre 2022

COHÉSION DES TERRITOIRES

« Petites villes de demain » : un programme national particulièrement dynamique dans l'Hérault

Lancé fin 2020 par le Gouvernement, le programme national « Petites villes de demain » (PVD) a pour ambition d'améliorer la qualité de vie dans des communes de moins de 20 000 habitants qui justifient d'un accompagnement prioritaire de l'État et de ses partenaires.

Dans l'Hérault, 19 communes ont été retenues comme lauréates du programme pour initier des projets de revitalisation de leur centre, en matière d'habitat, de commerce, d'artisanat, de mobilités, au bénéfice de tout leur bassin de vie. Sur ces territoires, les intercommunalités sont invitées à fixer un calendrier d'actions, une gouvernance, des financements, ainsi que d'envisager des mécanismes plus poussés dans le champ de la requalification urbaine (droits de préemption, permis d'aménager multi-sites...) au travers d'opérations de revitalisation du territoire (ORT).

Hugues Moutouh, préfet de l'Hérault, se félicite de la dynamique du programme à l'occasion de la signature de la 5° convention-cadre PVD / ORT dans le département, pour Olonzac et Saint-Pons-de-Thomières, rejoignant ainsi les communes déjà engagées dans ce type de dispositif (Clermont-l'Hérault, La Salvetat-sur-Agout, Lodève et Magalas).

De nouvelles signatures sont attendues dès janvier 2023. Ces étapes de contractualisation sont indispensables pour rendre opérationnels les plans de revitalisation définis par les collectivités.

Les services de l'État (direction départementale des territoires et de la mer - DDTM) accompagnent ces communes au moyen de nombreux leviers : financement des chefs de projet, animation d'un club d'ingénierie territoriale, réalisation d'études correspondant aux besoins des collectivités, mobilisation des partenaires et des financeurs (Banque des territoires, Cerema, Anah et Ademe, EPF Occitanie...).

Cabinet du préfet
Service départemental de
la communication interministérielle

Tél.: 04 67 61 61 25 Mél.: pref-communication@herault.gouv.fr

Site: www.herault.gouv.fr Réseaux sociaux: @prefet34